

**MAIRIE DE**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Arrondissement de Bordeaux**

**BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX**

**[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)**

**Tel : 05 56 78 13 00**

**Fax : 05 57 83 59 64**

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 33**

**NOMBRE DE PRESENTS : 27**

**NOMBRE DE VOTANTS : 30**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS :** Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, DESCLAUX, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI, Mesdames OUDOT et MOREIRA.

**ABSENTS :** Mesdames APPRIOU, COUBIAC et GASTAUD.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** Mme COMMARIEU à M. DUCOUT, M. RIVET à M. CELAN et Mme REVERS à Mme BAVARD.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Jean-Pierre LANGLOIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023-DELIBERATION N°5/ 40**

Réf: VS – 7.5.2

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU VIEUX CESTAS » DANS LE CADRE D'UNE MANIFESTATION POUR LA PRESENTATION D'UNE BROCHURE CONCERNANT LES « CONSCRITS NAPOLEONIENS DE CESTAS » – AUTORISATION**

Madame BETTON expose,

L'association Les Amis du Vieux Cestas sollicite l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 euros afin de pouvoir finaliser un programme de manifestations prévu le 15 mars 2024 sur des cestadais qui ont été conscrits dans l'armée napoléonienne.

Les principaux éléments de ce programme sont les suivants :

- Animation musicale avec l'association « les Tambours de la Nive et de l'Adour » en uniforme d'époque napoléonienne, déambulation intergénérationnelle de la RPA Ginestey vers l'école du Bourg puis le Centre Culturel,
- Présentation d'une plaquette sur « Les Conscrits Cestadais de l'Empire »,
- Colloque retraçant l'histoire des armées napoléoniennes,
- Repas

Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association les Amis du Vieux Cestas.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 28 voix pour, Monsieur DUCOUT ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

- Fait siennes les conclusions de Madame BETTON,
- Autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association « Les Amis du Vieux Cestas ».

### **POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Jean Pierre LANGLOIS**



**LE MAIRE**

**Pierre DUCOUT**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/12/2023
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.